



Avis relatif à la collecte de renseignements personnels au titre de la California Consumer Privacy Act (CCPA) et Politique en matière de protection des renseignements personnels

Dernière mise à jour : Avril 2025

Champ d'application de la Politique

La présente Politique en matière de protection des renseignements personnels s'applique aux renseignements personnels des résidents de la Californie recueillis par la Banque CIBC (les « particuliers »), y compris les renseignements personnels recueillis lorsque vous visitez notre site Web ou utilisez notre application mobile. La présente Politique en matière de protection des renseignements personnels s'applique également aux renseignements personnels des particuliers qui agissent à titre d'employés ou d'employés potentiels.

Les renseignements personnels excluent :

- les renseignements accessibles au public à partir de dossiers gouvernementaux ou rendus publics par vous ou avec votre permission;
- les renseignements dépersonnalisés ou regroupés;
- les renseignements qui n'entrent pas dans le champ d'application de la *California Consumer Privacy Act* (CCPA), comme les renseignements médicaux protégés et couverts par la *Health Insurance Portability and Accountability Act* ou la *Health Information Technology for Economic and Clinical Health Act*, les renseignements médicaux couverts par la *California Confidentiality of Medical Information Act* ou les renseignements personnels couverts par certaines lois sur la protection des renseignements personnels propres à certains secteurs, comme la *Fair Credit Reporting Act*, la *Gramm-Leach-Bliley Act* ou la *California Financial Information Privacy Act*.

Avis relatif à la collecte de renseignements personnels en Californie

La Banque CIBC recueille les renseignements personnels indiqués dans la section ci-dessous intitulée « Types de renseignements recueillis et méthode de collecte », aux fins indiquées dans la section ci-dessous intitulée « Utilisation et conservation de vos renseignements », et les conserve pour la période décrite dans cette même section. Nous ne vendons pas vos renseignements personnels et ne les divulguons pas à des fins de publicité comportementale transversale (« partage »). De plus, nous ne recueillons et ne traitons pas de renseignements personnels de nature délicate dans le but de déduire des caractéristiques à votre sujet.

Résidents de la Californie – Vos droits en matière de protection des renseignements personnels pour votre emploi actuel ou un emploi potentiel

Types de renseignements recueillis et méthode de collecte

Nous pouvons recueillir les catégories suivantes de renseignements personnels auprès de particuliers qui agissent à titre d'employés ou d'employés potentiels. Toutes les catégories ne sont pas nécessairement recueillies au sujet de chaque particulier. Au cours des 12 derniers mois, nous avons recueilli et pouvons continuer de recueillir de façon continue les catégories suivantes de renseignements :

Renseignements personnels

Catégorie	Exemples
Identificateurs	Nom réel, pseudonyme, courriel, numéro de téléphone, adresse résidentielle ou d'entreprise, numéro d'employé pour l'analyse de données et des avantages sociaux
Caractéristiques relevant des classifications protégées en vertu de la législation fédérale ou californienne pour les employés	Âge, état civil, sexe, origine nationale, invalidité, statut d'ancien combattant; renseignements recueillis dans le contexte d'initiatives liées à l'inclusion et à la diversité, ou au besoin pour se conformer aux lois applicables. Invalidité, état de santé, grossesse, accouchement, allaitement et conditions connexes, au besoin, afin de respecter les lois applicables en matière de congés autorisés et d'adaptation des lieux de travail.
Renseignements professionnels ou liés à l'emploi	Emploi actuel ou antécédents professionnels liés à un particulier, titres de compétence professionnels, formation, ancienneté, titres de poste, études, voyages d'affaires et dossiers de dépenses, rémunération (salaire, primes et commissions, rémunération en actions).
Renseignements sur les avantages sociaux	Renseignements nécessaires à l'administration des avantages à court et à long terme, ainsi que d'autres régimes d'avantages complémentaires, et renseignements sur le bénéficiaire.
Activité sur Internet ou sur d'autres réseaux semblables	Historique de navigation, renseignements recueillis par les témoins de connexion, données sur les ouvertures/fermetures de session et activités liées aux ressources électroniques de la Banque CIBC.
Préférences	Passe-temps et loisirs, adhésion à des organismes bénévoles/de bienfaisance/publics et préférences relatives aux outils de travail, aux déplacements, aux heures de travail, à la nourriture pour les activités de l'entreprise, etc.
Géolocalisation	Pour contribuer à appuyer le site Web approprié de la Banque CIBC ou fournir des suggestions fondées sur l'emplacement physique
Renseignements audio, électroniques, visuels ou semblables	La Banque CIBC peut effectuer des enregistrements audio et vidéo des conversations en milieu de travail (p. ex., conversations téléphoniques), des réunions d'affaires ou des séances de formation pour diverses raisons, notamment pour faciliter la collecte de renseignements exacts et permettre aux absents de prendre connaissance du contenu d'une réunion ou répondre aux besoins d'adaptation des lieux de travail; images provenant des caméras de sécurité des immeubles et des GAB; enregistrements de messages vocaux, photos et autres images ou vidéos (p. ex., activités, promotions).
Évaluations des employés potentiels	Conclusions tirées des renseignements personnels fournis dans le contexte d'une demande d'emploi afin de créer un profil d'employé potentiel reflétant ses préférences, caractéristiques, prédispositions, comportements, attitudes, capacités et aptitudes.

Renseignements personnels de nature délicate

Numéros d'identification émis par le gouvernement	Numéro de sécurité sociale ou numéro d'assurance sociale, permis de conduire, carte d'identité de l'État ou numéro de passeport d'un particulier, y compris les dates d'émission et d'expiration et l'adresse personnelle, s'il y a lieu
Renseignements financiers	Renseignements bancaires aux fins de paie et de remboursement
Race, origine ethnique, vie sexuelle ou orientation sexuelle	Données démographiques recueillies dans le contexte d'initiatives d'inclusion ou au besoin pour respecter les lois applicables
Données biométriques	Empreintes digitales pour gérer l'accès physique aux zones sécurisées

Renseignements personnels

Renseignements sur la santé	Pour gérer la santé et la sécurité au travail, répondre aux besoins d'adaptation des lieux de travail et administrer les régimes de soins de santé
Statut de citoyenneté et d'immigration	Pour assurer l'admissibilité à l'emploi et le respect des lois sur l'immigration

La Banque CIBC peut obtenir les catégories de renseignements personnels énumérées, directement ou indirectement :

- Directement auprès de vous. Par exemple, à partir des formulaires que vous remplissez ou des sélections d'avantages sociaux.
- Indirectement auprès de vous. Par exemple, en observant vos activités sur notre site Web.
- À partir de sources publiques. Dossiers publics ou sources largement disponibles, y compris les renseignements provenant des médias, et autres dossiers et renseignements qui sont mis à la disposition des entités gouvernementales fédérales, d'État et locales. Nous pouvons aussi recueillir des renseignements personnels que vous choisissez délibérément de rendre publics, notamment par l'intermédiaire des médias sociaux (p. ex., nous pouvons recueillir des renseignements à partir des profils publics des médias sociaux dans la mesure où les particuliers choisissent de rendre leurs profils visibles et accessibles au public).
- À partir de partenaires de la Banque CIBC. Par exemple, nous pouvons nous en remettre à des organisations d'employeurs professionnels ou à des agences de dotation aux fins de recrutement; d'autres employés peuvent fournir des renseignements à votre sujet, comme des renseignements sur votre rendement ou des renseignements d'évaluation d'un gestionnaire de personnel ou d'un autre membre de la direction. Nous pouvons combiner des renseignements que nous recueillons auprès de différentes sources.

Utilisation et conservation de vos renseignements

Nous pouvons utiliser les renseignements que nous recueillons à une ou plusieurs fins commerciales, décrites ci-dessous :

- Pour gérer la relation d'emploi, y compris le recrutement, l'administration des ressources humaines, la comptabilisation du temps et les questions disciplinaires, et faciliter la communication et la collaboration avec les employés.
 - Pour créer, gérer, personnaliser et sécuriser votre paie et vos avantages sociaux avec nous.
 - Pour gérer le rendement, les rapports internes et les autres processus administratifs.
 - Pour défendre notre entreprise, nos biens et les autres.
 - Pour gérer et protéger nos actifs et nos locaux, et assurer la santé et la sécurité des autres.
 - Pour répondre aux demandes des organismes d'application de la loi, et si la loi applicable l'exige, pour respecter une ordonnance d'un tribunal ou des règlements gouvernementaux applicables.
 - Comme nous vous l'avons décrit lors de la collecte de vos renseignements personnels ou si la loi le permet.

Nous n'utilisons pas ou ne divulguons pas de renseignements personnels de nature délicate, au sens de la législation californienne, dans le but de déduire des caractéristiques au sujet d'un particulier.

Nous conservons les renseignements personnels aussi longtemps qu'il est nécessaire ou pertinent de le faire aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis. Pour les employés, nous conservons les renseignements

conformément au Calendrier de conservation des documents de la Banque CIBC, accessible sur l'intranet de la Banque CIBC. Dans le cas des employés potentiels, si nous les embauchons, nous conserverons leurs renseignements personnels pendant toute la durée de la relation d'emploi, comme il est décrit ci-dessus. La Banque CIBC conservera les renseignements sur les employés potentiels qui ne sont pas embauchés pendant sept ans après la collecte du dossier, aux fins de tenue de dossiers internes et de production de rapports, conformément au *California Government Code* (§ 12946). Nous pouvons conserver les renseignements pendant une période plus longue que celle décrite ci-dessus, si la loi l'exige.

Renseignements divulgués et destinataires

Au cours des 12 derniers mois, nous avons divulgué et pouvons continuer de divulguer de façon continue des renseignements personnels aux catégories de tiers ci-dessous, aux « fins commerciales » précisées ci-après, au sens de la législation californienne :

- Fournisseurs de services : La Banque CIBC peut divulguer à ses fournisseurs de services l'une quelconque des catégories de renseignements personnels énumérées dans la section ci-dessus intitulée « Types de renseignements recueillis et méthode de collecte », dans le but d'assurer la prestation de services en notre nom et aux fins précises décrites dans la section ci-dessus intitulée « Utilisation et conservation de vos renseignements ».
- Vérificateurs, avocats, conseillers et comptables auxquels nous faisons appel : La Banque CIBC peut divulguer les catégories de renseignements personnels énumérées dans la section ci-dessus intitulée « Types de renseignements recueillis et méthode de collecte », dans le but de vérifier la conformité aux politiques et aux lois applicables, en plus d'offrir des services en notre nom.
- Sociétés affiliées : La Banque CIBC peut divulguer l'une quelconque des catégories de renseignements personnels énumérées dans la section ci-dessus intitulée « Types de renseignements recueillis et méthode de collecte » à d'autres sociétés de la famille de sociétés CIBC, dans le but (a) de vérifier la conformité aux politiques et aux lois applicables, (b) de contribuer à assurer la sécurité et l'intégrité, (c) de réaliser des activités de débogage, (d) d'effectuer une utilisation transitoire à court terme, (e) d'effectuer des recherches internes et (f) de réaliser des activités visant à maintenir ou à améliorer la qualité ou la sécurité d'un service ou d'un appareil.

En outre, au cours des 12 derniers mois, nous avons également divulgué des renseignements personnels aux catégories de tiers suivantes à des fins autres que commerciales, au sens où l'entendent les lois de la Californie, et nous pouvons continuer de le faire :

- Vos directives : Nous pouvons divulguer vos renseignements personnels à des tiers selon vos instructions.
- Clients : Cela peut comprendre, par exemple, la divulgation de vos coordonnées professionnelles à un client de la Banque CIBC à des fins de soutien à la clientèle.
- Partenaires de la Banque CIBC : Par exemple, nous pourrions divulguer vos coordonnées professionnelles à un co-développeur d'un nouveau produit ou service avec lequel vous travaillerez.
- Organismes gouvernementaux ou administratifs : Il peut s'agir, par exemple, de l'*Internal Revenue Service*, pour payer les impôts, ou du *California Department of Industrial Relations*, au besoin, pour résoudre les demandes d'indemnisation des accidents du travail.
- Public : Nous pouvons divulguer au public des renseignements personnels sur des employés dans un communiqué de presse, par exemple pour annoncer des promotions ou des prix, ou dans du matériel de marketing et de promotion avec votre autorisation.
- Conformité juridique et divulgations requises : Nous pouvons divulguer des renseignements personnels si nous estimons que nous devons le faire pour respecter la loi ou nous protéger. Par exemple, nous pouvons communiquer des renseignements en réponse à une ordonnance d'un tribunal ou à une

assignation à témoigner, ou à une demande faite par un organisme gouvernemental ou un organisme d'enquête, y compris des organismes d'application de la loi ou de réglementation américains et non américains.

- **Mesures de protection :** Nous pouvons divulguer des renseignements personnels lorsque nous croyons que leur divulgation est nécessaire pour protéger les droits, les biens ou la sécurité de la Banque CIBC, de particuliers ou d'autres personnes.
- **Opérations d'entreprise :** Dans le contexte d'une fusion, d'une acquisition ou d'une vente ou d'un transfert de la totalité ou d'une partie de nos actifs, ou dans le contexte d'une faillite ou d'un financement, nous pouvons divulguer toutes les catégories de renseignements personnels.

Comment exercer vos droits

Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des renseignements personnels qui vous sont conférés par la législation californienne ou demander des renseignements supplémentaires de deux façons :

- Remplissez et soumettez le [formulaire sur les droits individuels de la Banque CIBC](#) (en anglais seulement).
- Appelez l'un de nos représentants au 1 800 662-7748.

Soumettre une demande

Toutes les demandes doivent être vérifiées avant de recevoir une réponse. Pour être vérifiée, chaque demande doit comprendre certains critères :

- Contenir suffisamment d'information pour nous permettre de confirmer raisonnablement que vous êtes la personne au sujet de laquelle nous avons recueilli des renseignements personnels ou son représentant autorisé
- Fournir suffisamment de précisions pour nous permettre de comprendre et d'évaluer votre demande, et d'y répondre adéquatement

La Banque CIBC effectuera des recherches parmi les renseignements dont nous disposons actuellement pour confirmer votre identité ou votre autorisation à faire la demande. Veuillez noter que pour certaines demandes, nous pourrions vous demander de nous fournir une déclaration signée, sous peine de parjure, confirmant que vous êtes le consommateur dont les renseignements personnels font l'objet de la demande. Les renseignements soumis à des fins de vérification serviront uniquement à vérifier votre identité ou votre autorisation à faire une demande au nom d'une autre personne.

Si nous ne pouvons pas vérifier votre demande, nous pouvons la refuser. De plus, nous ne pourrions pas honorer votre demande lorsqu'une exception s'applique, par exemple si la divulgation de renseignements personnels nuirait aux droits et libertés d'un autre résident de la Californie ou si les renseignements personnels que nous conservons à votre sujet ne sont pas assujettis aux droits d'accès ou de suppression de la CCPA.

Lorsque vous soumettrez une demande, vous recevrez une confirmation initiale de réception dans les 10 jours. Nous répondrons à votre demande dans un délai de 45 jours. Si nous avons besoin d'une prolongation allant jusqu'à 45 jours supplémentaires pour traiter votre demande, nous vous donnerons une explication pour justifier cette prolongation.

En vertu de la CCPA, vous ne pouvez faire une demande d'accès vérifiable que deux fois au cours d'une période de 12 mois.

Désigner un représentant

Vous pouvez exercer directement ces droits ou désigner un représentant autorisé pour faire une demande en votre nom. Si vous êtes un mineur âgé de moins de 16 ans, votre parent ou tuteur peut faire une demande vérifiable en votre nom.

Les demandes faites au nom d'une autre personne ne peuvent être acceptées qu'à la réception de documents indiquant que le demandeur est un représentant, un parent ou un tuteur légal autorisé du consommateur dont les renseignements sont demandés. Pour ce faire, il convient de soumettre une procuration, un certificat de naissance, une ordonnance de tutelle ou une autre ordonnance du tribunal valide pour recevoir des renseignements, au besoin.

Vos droits en matière de protection des renseignements personnels en Californie

En tant que résident de la Californie, vous disposez de certains droits à l'égard de vos renseignements personnels.

Droits d'accès à des renseignements spécifiques

Sous réserve de certaines exceptions, vous avez le droit de connaître les renseignements personnels que la Banque CIBC a recueillis à votre sujet et l'utilisation que nous faisons de vos renseignements personnels pendant la période au cours de laquelle nous les conservons à des fins commerciales. Une fois que nous aurons reçu et confirmé votre demande vérifiable, nous vous fournirons les renseignements suivants :

- Les catégories auxquelles appartiennent les renseignements personnels que nous avons recueillis à votre sujet
- Les catégories auxquelles appartiennent les sources de renseignements personnels que nous avons consultés à votre sujet
- Les fins administratives et commerciales auxquelles nous avons recueilli ces renseignements personnels
- Les catégories des tiers auxquels nous avons communiqué ces renseignements personnels
- Les éléments d'information personnelle particuliers que nous avons recueillis à votre sujet
- Si nous avons communiqué vos renseignements personnels à des fins commerciales, nous vous fournirons une liste distincte des divulgations à des fins commerciales. Nous indiquerons les catégories de renseignements personnels reçues par chaque catégorie de destinataires.

Droits relatifs aux demandes de suppression

Vous avez le droit de nous demander de supprimer tout renseignement personnel recueilli et conservé, sauf quelques exceptions. Dès que nous recevons et confirmerons votre demande vérifiable, nous supprimerons vos renseignements personnels de nos dossiers, à moins qu'il y ait une exception.

Droits de correction

Sous réserve de certaines exceptions, vous avez également le droit de nous demander de corriger tout renseignement personnel inexact que nous avons recueilli auprès de vous et conservé. Dès que nous recevons et confirmerons votre demande vérifiable, nous corrigerons vos renseignements personnels dans nos dossiers.

Droits à la non-discrimination

Nous ne ferons aucune discrimination ni ne prendrons aucune mesure de représailles contre vous pour avoir exercé vos droits en matière de protection des renseignements personnels, comme il est décrit dans la présente Politique.

Aucune vente et aucun partage des droits

La Banque CIBC ne vend pas de renseignements personnels, c'est-à-dire qu'en vertu de la loi californienne, nous ne fournissons pas de renseignements personnels à un tiers pour une contrepartie financière ou autre. Nous ne vendons pas de renseignements personnels relatifs à des mineurs de moins de 16 ans. De plus, nous ne divulguons pas de renseignements personnels, c'est-à-dire qu'en vertu de la loi californienne, nous ne communiquons pas de renseignements personnels à des tiers à des fins de publicité comportementale à contexte transversal.

Autres renseignements importants

Nous pouvons modifier ou mettre à jour la présente Politique et l'Avis de temps à autre. Le cas échéant, nous afficherons l'Avis révisé sur cette page avec une nouvelle date de dernière mise à jour.

Questions d'ordre général

Si vous avez des questions, communiquez avec le Centre d'information Ressources humaines CIBC au 1 800 668-0918 ou avec votre représentant, Ressources humaines. Les candidats peuvent écrire à mailbox.careers-carrieres@cibc.com.

Le logo CIBC est une marque déposée de la Banque CIBC, utilisée sous licence.